

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/11/2022

Dossier complet le :
22/11/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0347

1. Intitulé du projet

Reconstruction d'un plan d'eau de baignade biologique à Roquebillière (06)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT VALLEES VESUBIE (VALDEBLORE SMDVVV)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

REYNAUD Dominique

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 2 9 8 3 3 0 0 0 1 5

Forme juridique

EP Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44°d) Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	* Reconstruction d'un plan d'eau de baignade biologique

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de bassin de baignade sera reconstruit en lieu et place du plan d'eau qui avait été construit en 2013 et qui avait été détruit par la tempête Alex. La morphologie des bassins repose sur le principe de ne pas constituer de remblais plus haut que la berge reconstruite au nord du site et que la digue existante au sud.

La site (et notamment les berges et digues) étant en pente générale du nord-ouest vers le sud-est, les bassins seront construits en terrasses suivant cette pente générale.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de reconstruire un ouvrage qui avait été aménagé sur le site de l'embouchure du Cervagné à Roquebillière afin de répondre aux attentes de la commune et du syndicat en terme de développement touristique de la vallée de la Vésubie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

- Terrassement et aménagement de l'emprise du plan d'eau,
- Aménagement des structures autour du plan d'eau,
- Aménagement paysagers du plan d'eau et de ses abords.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la mise en service du plan d'eau, les usagers (personnels et clients) pourront accéder au plan d'eau et à ses abords par le bâtiment d'accueil (non touché par la tempête). Le périmètre sera clôturé et sécurisés.

En cas de forte pluie, les usagers seront invités à évacuer les lieux dans les meilleurs délais en prévision d'épisode pluvieux importants pouvant induire des inondations.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis d'aménager :

Le projet correspond à la reconstruction d'un plan d'eau de baignade biologique

Déclaration incidences au titre de la loi sur l'eau : rubrique 3.2.3.0 (création d'un plan d'eau)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
(1) Surface du plan d'eau :	(1) 1350 m ² de baignade et 262 m ² de biofiltre soit 1554 m ²
(2) Longueur de protection de berge	(2) 120 mL
(3) Nombre d'usagers :	(3) 700 baigneurs sur 10h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de ROQUEBILLIERE (Alpes Maritimes)

Le lieu dit du Cervagné

Parcelles concernées :

*Parcelles du projet initial emporté par la tempête :

G199, G 200, G 201, G 202, G 193, G 194, G 195, G 196, G 197, G 198, G 2081 et E 1446

*Parcelles supplémentaires concernées par le projet :

Section D n°1064,1065,1066,1069,149

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 18' 37" 73 Lat. 44° 00' 48" 49

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

ROQUEBILLIERE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Il s'agit de reconstruire le plan d'eau de baignade biologique sur l'emprise de l'ancien plan d'eau qui a été détruit lors de la tempête Alex.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En partie (quelques centaines de mètre carré) au sein de la ZNIEFF de type 2 Haute vallée de la Vésubie et de la vallée du Boréon (cf. annexe 7).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein de la vallée de la Vésubie à 568 m d'altitude
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de projet se situe en limite immédiate de la zone humide de la Vésubie
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par :2 PPR prescrits le 26/09/2001 : * un PPR inondation * un PPR mouvements de terrain
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des sites Natura 2000, et à : *450 m du site ZSC « Sites à Spéléomanthes à Roquebillière » (n°FR9301562) *6 km du site ZSC « Le Mercantour » (n°FR9301559) *6 km du site) ZPS « Le Mercantour » (n°FR9310035) (cf. annexe 7).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remplissage du plan d'eau se fera par prélèvement dans la ressource en eau potable en accord avec la Régie des Eaux d'Azur.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de réaliser des déblais pour les terrassements liés aux aménagements du plan d'eau et de ses abords. La gestion des déblais et des remblais se fera sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du plan d'eau se situe intégralement en lieu et place de l'ancien plan d'eau qui aujourd'hui présente un milieu anthropisé avec des matériaux de rivières et des macrodéchets provenant de la crues qui a transporter des matériaux lors de la tempête Alex. (cf. annexe 3)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De part l'aire d'étude du projet, l'emprise du plan d'eau en lieu et place de l'ancien et sa localisation lointaine des sites Natura 2000, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les habitats et espèces communautaires. Les espèces plantées après travaux seront locales et adaptées au climat du site (cf. annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein d'un espace dédié aux activités touristiques et de loisir au PLU. Aucune zone naturelle ou agricole ou forestière ne sera consommée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de plan d'eau se situe : -en zone rouge Exposition directe aléas inondation (source PAC Risque inondation). cf. annexe 7
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déplacements liés à l'activité de loisirs seront les même que ceux à l'état initial lorsque le plan d'eau était ouvert au public et en fonctionnement (à noter que l'ouverture est seulement en période estivale).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en phase chantier engendrera des nuisances pour les riverains en période diurne. A l'état initial, le site est calme, il n'y a pas d'infrastructure bruyante.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées et traitées dans le réseau existant communal.</p> <p>Les eaux de bassin seront vidangées annuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le traitement biologique de l'eau de baignade permet d'éviter l'utilisation de produits comme le chlore, ce qui assure un rejet propre en milieu naturel lors d'une éventuelle vidange du bassin sachant que l'eau est en circuit fermé durant la période de fonctionnement du bassin.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des aménagements paysagers sont prévus dans le cadre du parti d'aménagement afin d'intégrer au mieux le bassin de baignade et ses aménagements connexes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité sera la même que celle initialement autorisée sur cette parcelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Consultation du site de la DREAL PACA - Avis de l'Autorité Environnementale le 12/10/2022 :

-aucun projet soumis à demande au cas par cas ou à étude d'impact n'est recensé sur la commune et ses alentours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'induit pas d'incidence notable sur l'environnement. Les mesures mises en oeuvre seront celles prises lors des travaux pouvant induire des incidences sur le milieu aquatique. Un extrait des mesures est repris dans l'annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'occupation des sols actuels (milieu ayant subi des modifications importantes lors d'une crue exceptionnelle) au vu de la prise en compte des risques naturels (plan d'eau autorisé dans une zone d'inondation), au vu des enjeux faibles sur la biodiversité au regard des milieux dégradés par la crue, au vu de l'intégration paysagère du projet => il nous semble que le projet n'est pas soumis à étude d'impact car il prend en compte l'ensemble des enjeux environnementaux sans induire d'effet notable sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Liste des annexes supplémentaires :

-annexe 7 - Compléments à la demande au cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Bar sur Loup

le, 08/11/2022

Signature



en cliquant sur le cadre ci-dessus